

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 11

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 12

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« visé »,

le mot :

« mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.